

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 mai 2020
Séance du 10 février 2020

13 Associations creilloises - subventions 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, Mme GUENDOUZE, M. BELMHAND, Mme LAMBRE, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. MARTIN, Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme CARLIER	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FOURRIER-CESBRON	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	M. DEME
M. LELONG	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOUADDI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme JAJAN	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. SERTAIN
M. LAMOUREUX	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE
M. NATANSON	Pouvoir à :	M. SERTAIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. ABBADI	1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération :	0

- Date de la convocation : 12 mai 2020

- Rapport de présentation :

Monsieur Abdoulaye DEME, maire-adjoint, expose :

maintenant !

Le tissu associatif local, très diversifié, joue un rôle essentiel dans la vie de la commune. Tout au long de l'année, la municipalité apporte un soutien administratif et technique aux associations par :

- le prêt de matériel,
- la mise à disposition de locaux,
- l'invitation aux manifestations de la ville,
- l'organisation de réunions de concertation,
- des actions de formation.

La ville de Creil apporte également une aide financière directe à certaines associations selon l'intérêt général et local de leurs actions. Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, du vote du budget primitif 2020 qui interviendra ultérieurement, et afin de donner une certaine visibilité aux associations du territoire, il est proposé au conseil municipal d'octroyer les subventions 2020 conformément à l'annexe ci-jointe.

Les subventions représentent un montant de 2 592 726,00 € en augmentation de 53 624,00 € (+ 2,1%) par rapport aux subventions attribuées lors du vote du BP 2019.

Secteur	Fonctionnement	Projet	Total
Aménagement Urbain	30 000,00		30 000,00
Citoyenneté	1 600,00		1 600,00
Culture	425 030,00		425 030,00
Développement Urbain	10 000,00		10 000,00
Education	13 700,00		13 700,00
Relations internationales	7 800,00		7 800,00
Social	1 748 000,00		1 748 000,00
Sport	155 218,00	11 650,00	166 868,00
Syndical	1 260,00		1 260,00
Vie associative	173 118,00	3 500,00	176 618,00
Vie sociale et solidaire	11 850,00		11 850,00
Total général	2 577 576,00	15 150,00	2 592 726,00

Les subventions de fonctionnement 2020 représentent 2 577 576,00 € (+ 55 274,00 € par rapport à 2019) réparties entre 87 structures (+ 8 par rapport à 2019). Ainsi le montant moyen des subventions de fonctionnement est de 1 683,33 € (1 527,27 € en 2019).

Les subventions sur projets 2020 représentent 15 150,00 € (- 1 650,00 €) réparties entre 9 structures (- 2 par rapport à 2019). Ainsi le montant moyen des subventions sur projet est de 1 683,33 € (1 527,27 € en 2019).

Les associations doivent pouvoir honorer leurs charges courantes, aussi, il vous est demandé d'autoriser le versement de ces subventions.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la commission « Finances et affaires générales » en date du 10 février 2020,
Vu les conventions d'objectifs,
Vu l'annexe jointe à la délibération,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 37 Pour : 19 Contre : 18 Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2020, l'attribution de subventions de fonctionnement et de projet conformément à la liste ci annexée.

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **1-9 MAI 2020**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le **25 MAI 2020**

et publication ou notification le **25 MAI 2020**

affiché le **1-9 MAI 2020**

CREIL, le **25 MAI 2020**

Maire de Creil
Président de l'ASSO



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Handwritten text, possibly a signature or date, including "15/05/2020" and "16/05/2020".

Handwritten text, possibly a signature or date, including "15/05/2020" and "16/05/2020".

Handwritten text, possibly a signature or date, including "15/05/2020" and "16/05/2020".